

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

93-299 ter du 19 JUILLET 1993
SECRET N° /MFPRA/DGFP
DGCA-SAV.-

Portant Titularisation et nomi-
nation au titre de l'année 1990
de Monsieur BOMANOUKI-OLINGOU
(Victor), Inspecteur des Impôts
Stagiaire des Cadres de la Caté-
gorie A, Hiérarchie I des Servi-
ces Administratifs et Financiers
(SAF-Impôts).-

E PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

- (/ISAS :
(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
Réfonde du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF. du 09 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP. du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/426/FP.PC. du 29 Décembre 1962,
fixant le statut des cadres de la Catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 63/81/FP.BE. du 26 Mars 1963, fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 65/170/FP.BE. du 25 Juin 1965, règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971, modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la Catégorie A des Servi-
ces Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contri-
butions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16,
21 et 22 du décret n° 62/426/FP.PC. du 29 Décembre 1962 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP. du
5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fon-
ctionnaires ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révi-
sions des situations administratives et des titularisations ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP. du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 20 Mai 1992 ;

E C R E T E :

AM

NK

ARTICLE 1er.- Monsieur BOMANDOUKI-OLINGOU (Victor), Inspecteur des Impôts Stagiaire des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAP-IMPOTS) en service à la Direction Générale des Impôts à Brazzaville, est titularisé au titre de l'année 1990 et nommé au 1er échelon de son grade, indice 790 pour compter du 14 Février 1990 : ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE? LE 19 JUIN 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

- Jean-Prospér K O Y O. -

- Claude Antoine DA COSTA. -

AMPLIATIONS :

- SGG/BC..... 3
- JORC..... 3
- MFB/CAB..... 2
- DGFP/DGCA..... 3
- DGB..... 2
- DGCF..... 2
- DGI..... 3
- DAG/SP IMPOTS..... 3
- INTERSSE..... 2
- DOSSIER..... 2
- ARCHIVES..... 2.-